



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 14 MAI 2015

Un choc de simplification encore timide

ENTREPRISES La déclaration sociale nominative (DSN) sera obligatoire le 1^{er} janvier 2016. Novatrice pour tous les employeurs, elle a aussi un coût. Explications

JEAN-BERNARD GILLES
jb.gilles@sudouest.fr

Attention, grand chantier ! La déclaration sociale nominative arrive (DSN). Elle est une mesure phare du choc de simplification tant de fois annoncé (1).

L'affaire n'est pas mince, il est vral. En clair, il s'agit de remplacer une petite trentaine de déclarations sociales qui s'imposent aujourd'hui à tous les employeurs par une seule : que ce soit du paiement des cotisations sociales à l'Urssaf, des attestations de salaire à la CPAM pour le paiement des indemnités journalières ou des mouvements de main-d'œuvre et autres formulaires à destination de Pôle emploi.

Ce sera ensuite à la charge des administrations et des organismes sociaux de piocher les éléments dont ils ont besoin et qui seront transmis en même temps que seront établies les fiches de paye.

« La DSN est la mère de toutes les simplifications », indique sans ambages Philippe Salièges, le directeur de l'Urssaf en Aquitaine. On estime à environ 1,6 million le nombre d'entreprises qui devront

passer, en plusieurs phases, d'ici au 1^{er} janvier 2016. 8 millions de salariés sont concernés, mais l'opération n'a pas d'impact sur la fiche de paye.

Aujourd'hui, à peine 10 000 entreprises ont franchi le pas, soit les plus grosses qui avaient obligation d'ouvrir le bal avec la paye d'avril. On est loin du compte.

1 Pourquoi ça coince ?

D'abord, ce volet central du choc de simplification est étalé sur plusieurs années. Les pouvoirs publics se sont donné du temps. Ensuite, pendant la période intermédiaire d'avril 2013 à mars 2015, le principe de volontariat était la règle. Les entreprises de toute taille pouvaient se roder à la transmission de données à Pôle emploi et aux déclarations des indemnités journalières. 30 l'ont fait en Aquitaine. Moins de 15 dans les Charentes.

Il a fallu aussi essayer les plâtres. Certaines entreprises qui emploient des marins, des pigistes ou des intermittents du spectacle apparaissent encore comme des moutons à cinq pattes aux édi-

LE CALENDRIER

La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives a créé la déclaration sociale nominative (DSN). C'est un décret du 28 mars 2013 qui en a précisé les conditions de mise en œuvre. Depuis le mois d'avril 2013, toutes les entreprises volontaires peuvent transmettre les attestations d'employeur à Pôle emploi et celles de salaire pour le paiement des indemnités journalières en éditant la paye. À compter de ce mois d'avril, les plus grosses entreprises (plus de 2 M€ de masse salariale) ont l'obligation de passer en DSN. Elle sera généralisée le 1^{er} janvier prochain.

teurs de logiciels. Les organismes sociaux ont dû se mettre en ligne pour aller puiser et traiter les données transmises dans une vaste banque de données.

Cela fonctionne bien avec l'Urssaf qui en a fait un chantier majeur et s'est donné les moyens. Ça roule aujourd'hui avec l'Assurance-maladie, mais tout ne fut pas idyllique au démarrage. La

procédure n'est pas encore au point pour Pôle emploi.

Mais c'est bien la mobilisation des entreprises qui manque. Elles perçoivent la DSN comme une énième procédure qui s'ajoute aux autres. Elles ne se mobiliseront pas avant l'automne, avec l'aide de leurs experts-comptables. Quand l'obligation pointera.

2 Combien ça coûte ?

Les promoteurs de la DSN insistent sur les gains de temps, donc d'argent, de l'ordre de 20 %, sans

que personne le démontre. Les entreprises doivent d'abord mettre la main à la poche. Cela peut être au moins 2 000 euros pour une PME qui doit juste adapter son logiciel de paye multifonction. Et jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de 300 à 5 000 salariés. La DSN n'est pas donnée. « Nos entreprises sont plus préoccupées par les nouvelles taxes, les normes et la baisse de leurs marges », admet Bertrand Demier, le

secrétaire régional de la CGPME Aquitaine.

3 Tout sera-t-il bouclé le 1^{er} janvier 2016 ?

C'est mal parti mais encore possible. Des délais seront accordés au moment du big bang. La bienveillance sera de mise pour les plus grosses entreprises au mois de mai. Des sanctions financières sont prévues. Les fonctions publiques y passeront dans tous les cas après 2016.

Outre la simplification, la DSN a d'autres atouts. Les organismes sociaux sont informés très en amont de la situation des salariés. « Ce sera un gain dans le règlement

des prestations », assure Hélène Gellie, responsable du dossier à la Carsat Aquitaine (2). Et aussi un moyen imparable de traiter les tentatives de fraude. L'impact sur les effectifs des organismes sociaux ne sera pas neutre. Chaque Urssaf, en fonction de son volume d'activité, a désormais un quota limité de remplacements des départs à la retraite. À la Caisse d'assurance-maladie, on mise sur le compte pénibilité pour transférer certains personnels à qui la DSN prendra le travail.

(1) Toute l'Info sur la dsn-Info.fr

(2) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

Sénat : des sanctions contre les absents

Le Sénat a donné hier son feu vert à la réforme de son règlement voulue par son président, Gérard Larcher (UMP), qui comprend notamment des sanctions financières en cas d'absentéisme. Ce projet doit maintenant recevoir l'aval du Conseil constitutionnel.

La consommation des ménages redonne du tonus à la croissance

FRANCE L'Insee a confirmé une accélération de la croissance. Mais l'emploi se dégrade toujours

C'est mieux que prévu mais pas encore suffisant pour créer de l'emploi. On peut résumer ainsi les chiffres de la croissance publiés hier par l'Insee. Elle a progressé de 0,6 % au premier trimestre 2015, après une stagnation au dernier trimestre 2014. Cette augmentation du produit intérieur brut (PIB) traduit un léger enrichissement de la maison France.

Très léger. C'est mieux que ce qui était prévu le mois dernier, mais ce n'est pas encore le Pérou. En tout cas, ce chiffre est encore très insuffisant pour peser de manière significative sur la courbe du chômage.

Et on ne peut pas dire, à ce stade, que la nouvelle politique de l'offre poursuivie de manière opiniâtre par le gouvernement depuis 14 mois en est l'explication principale. On se rappelle qu'elle se traduit par la mise en place du crédit impôt compétitivité emploi (CICE) et des mesures d'allègement de charges dans le cadre du pacte de responsabilité. Son but est de relancer la croissance en favorisant l'investissement des entreprises.

Hausse de l'automobile

Sur les trois premiers mois de l'année, c'est en effet la consommation des ménages qui a tiré la machine France. Leurs dépenses se sont accélérées de 0,8 %. La baisse des prix de l'énergie a boosté le chapitre du chauffage. La consommation des biens fabriqués, comme l'automobile, connaît elle aussi un vrai rebond, de l'ordre de 1,4 %. L'avenir dira si la décollecte du livret A, qui se poursuit depuis que le taux de rémunération a été porté à 1 %, n'a pas amplifié cette tendance. Les Français piochent aujourd'hui davantage dans leur épargne pour consommer.

Pour ce qui est de la production, le tableau est moins favorable. Elle est également en progression, globale-



Les dépenses des ménages se sont accélérées de 0,8 % au cours des trois premiers mois de l'année. ARCHIVES GUILLAUME BENNAUD

ment, à +0,7%. Mais ce chiffre traduit une réalité très disparate selon les secteurs d'activités.

BTP en berne

La production dite manufacturière, comme les matériels de transport, rebondit nettement, mais le BTP poursuit son inexorable repli : -1 % au premier trimestre 2015 après -0,9 % fin 2014.

Dans ce secteur, les investissements sont en berne, faute de chantiers et de perspectives favorables, en dépit du plan de relance de Manuel Valls. Les professionnels du secteur ne s'attendent pas à une amélioration avant le début de l'année 2016. Les entreprises ne profitent apparemment toujours pas à plein de la baisse de l'euro par rapport au dollar. Les exportations n'ont progressé que de 0,9 % le trimestre dernier, contre 2,5 % au dernier trimestre 2014.

« ENCOURAGEANT »

« C'est un chiffre très encourageant qui conforte nos objectifs de croissance de 1 % pour cette année », a déclaré Michel Sapin, le ministre des Finances. Ajouté au niveau de déficit contenu en 2014 à 4 % du PIB, Bercy y voit un indicateur de nature à conforter les relations de la France avec Bruxelles. La menace de sanctions financières s'éloigne.

L'emploi, enfin, est toujours au plus bas, ce qui devient presque désespérant. Au premier trimestre, 13 000 postes ont été supprimés. Et les plans sociaux annoncés chez Vallourec, Vivatec et Volvo Trucks ne devraient pas arranger cette partie du tableau.

Jean-Bernard Gilles

Bussereau à la tête de l'Assemblée des départements



L'ex-ministre UMP Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, a été largement élu, hier, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), succédant au socialiste Claudy Lebreton après la victoire de la droite aux départementales fin mars.

L'élection de l'ex-ministre, qui appartient à l'aile modérée de l'UMP, comme Jean-Pierre Raffarin dont il est proche, a donné lieu à un large consensus. La gauche (33 présidences de départements, contre 67 à la droite) n'a pas présenté de candidat contre lui et a voté blanc.

PHOTO PASCAL COUILLAUD/«50»

Charente : les poids lourds sous haute surveillance

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Hier, le département a été le théâtre d'un vaste contrôle réalisé par six services de l'État

Hier, de 9 à 20 heures, six services de l'État - soit 160 agents - ont tenu 54 points de contrôles sur l'ensemble du réseau routier du département. La RN 10 et la RN 141 étaient particulièrement visées. Aucun véhicule n'est passé entre les mailles du filet, même si l'accent était porté sur les poids lourds.

Résultat, 262 infractions au Code de la route ont été relevées : 228 pour dépassement de la vitesse autorisée, 13 pour non-respect de l'interdiction de dépassement, 14 pour non-respect des distances de sécurité, deux pour franchissement de ligne continue, un délit pour défaut de permis de



Sur l'aire de Trotte-chien à Ruelle, lors d'une pesée. PH. L. CHASSERIEAU

conduire, une pour usage de téléphone portable et trois pour consommations d'alcool et de stupéfiants.

Des infractions qui ont mené à la rétention d'une vingtaine de per-

mis, le tout sous l'égide du préfet et du procureur de la République, présents sur les lieux.

Les poids lourds n'ont pas échappé à l'opération. Outre les contrôles routiers classiques - ils rentrent

dans les chiffres donnés précédemment -, ils ont été parqués sur des aires de repos afin de vérifier entre autres le poids des chargements et la durée du temps de travail des conducteurs.

1 100 véhicules contrôlés

Ainsi, les agents de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), mobilisés pour s'assurer du respect des normes européennes et nationales qui encadrent le transport routier, ont vérifié 77 véhicules : trois font l'objet d'une saisie du parquet ; trois, de moins de 3,5 tonnes, ont été contrôlés en surcharge ; six chauffeurs ne respectaient pas le temps de repos hebdomadaire, entraînant l'immobilisation du véhicule.

Les agents de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

- présents pour vérifier l'état d'entretien des moyens utilisés pour le transport des denrées périssables - ont contrôlé 31 véhicules, dont huit camions frigorifiques : une saisie de marchandises a été effectuée.

Les agents de la Direction régionale des douanes et des droits indirects - mobilisés dans la lutte contre les trafics - ont contrôlé 105 véhicules.

Les agents de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ont, quant à eux, immobilisé un véhicule pour un défaut de métrologie. La procédure est en cours. Pour l'inspection du travail, 49 poids lourds ont été contrôlés et quatre avertissements ont été donnés.

Cette journée aura conduit au contrôle de 1 100 véhicules. Une opération coup-de-poing à la veille de ce long week-end férié.

L'état civil en ligne payant bientôt légal ?

TRIBUNAL ADMINISTRATIF Le caractère payant de la consultation des registres d'état-civil en ligne pourrait être validé. Décision dans quinze jours

La recherche généalogique est devenue le dada d'un nombre croissant de Français. La mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil par la quasi-totalité des archives départementales a, au demeurant, grandement favorisé le développement de cette activité.

La plupart des conseils généraux ont choisi de laisser un accès libre et gratuit aux passionnés, sous réserve qu'il ne soit pas fait un usage commercial des documents mis en ligne. Le département de la Vienne vient d'ailleurs de gagner sur ce sujet, devant la cour administrative d'appel de Bordeaux, le procès qui l'opposait au site payant notrefamille.com.

Une poignée de départements ont cependant décidé d'essayer de gagner quelques sous avec leurs archives en ligne. Tel est le cas de la Charente qui a voté, à la grande colère des associations de généalogie, une tarification de la consultation en ligne des actes d'état civil, censée lui rapporter quelque

3 000 euros par an, pour un coût de numérisation voisin de 130 000 euros. Estimant que cette décision crée une disparité entre les différents usagers des archives en ligne (seul l'accès à l'état civil est payant), la Fédération française de généalogie a saisi le tribunal administratif.

Le dossier a été examiné hier matin, alors même que la nouvelle majorité départementale s'est engagée, lors de la campagne, à revenir sur cette délibération contestée. Jean-François Pellan, président national de la Fédération de généalogie avait fait le déplacement à Poitiers pour rappeler que « depuis la Révolution, l'accès aux archives a toujours été gratuit ».

Rejet de la requête

Le rapporteur public du tribunal a conclu au rejet de la requête. Selon lui, il n'existe pas d'inégalité de traitement entre les différents usagers de l'état civil en ligne et



Jean-François Pellan au tribunal administratif de Poitiers. PH. V.B.

rien ne s'oppose à ce qu'une collectivité répercute sous forme de redevance les frais qu'elle a enga-

gés. La décision sera rendue dans quinze jours.

Vincent Buche

Les accès protégés à la voie verte forcés et vandalisés

DE CHÂTENAY À GADEMOULIN Les cadenas des barrières interdisant l'accès des automobiles à la promenade des bords de Charente ont été fracturés le week-end dernier

OLIVIER SARAZIN

osarazin@sudouest.fr

Pascal Belle est en colère. La vice-présidente de Grand-Cognac, en charge de l'environnement et du cadre de vie, l'a fait savoir, hier après-midi, en conviant la presse à une promenade sur les bords de Charente—cette voie verte dont les récents aménagements ont coûté 895 000 euros hors taxes à la collectivité.

« Le week-end dernier, les cadenas des barrières interdisant l'accès des voitures ont été fracturés. Nous avons compté une petite dizaine d'actes de vandalisme, ici, près du pont de Châtenay, mais aussi à l'Echassier, à la Trâche et à Gademoulin », déplore l'élue.

« Les réparations nous ont coûté environ 1 500 euros. C'est désolant. Nous avons d'autres priorités et cet argent serait mieux dépensé ailleurs », ajoute Mathieu Erard, chargé de projet à Grand-Cognac.



Pascal Belle, vice-présidente de Grand-Cognac, et Mathieu Erard. PHOTO S.

Plainte a été déposée

Question : qui a intérêt à ainsi forcer les accès protégés à la voie verte, où toute circulation est interdite depuis l'automne dernier ? Des riverains, des agriculteurs ? Non, les ayants droit ont des clés et des passes ! Des promeneurs pressés ? Des amateurs de cross et de vitesse ? Des pêcheurs ? Pascal Belle et Mathieu Erard ne citent personne et ne jettent aucun anathème. En revanche, plainte a été déposée en bonne et due forme auprès des services de police (compétents à Cognac et à Châteaubernard) et de la gendarmerie (pour les dégradations commises en zone rurale, sur la commune de Saint-Brice).

« Les auteurs sont prévenus : les forces de l'ordre vont ouvrir l'œil ! J'ajoute que cela ne sert absolument à rien de casser les cadenas. Nous les remplacerons à chaque fois ! Il y a une règle, une loi : il faut la respecter », tempête Pascal Belle.

Aussi déplorables soient-ils, ces actes de vandalisme ne douchent pas l'enthousiasme des élus. La voie verte connaît un réel succès auprès des amoureux de la nature et des sportifs. Une nouvelle tranche, rive gauche de la Charente, sera bientôt réalisée en aval, sur une portion d'environ huit kilomètres jusqu'à la limite de la Charente-Maritime. Les études commencent. Réalisation attendue à l'horizon 2016-2017.

Feu au Portail, excréments au parc

À la mi-avril, d'autres actes de vandalisme inquiétaient la municipalité de Cognac. Des fêtards inconscients avaient allumé des feux, le week-end, dans le secteur protégé du bois du Portail, dont les 23 hectares sont classés. « Regardez ces cendres ! Regardez cette chaise carbonisée et ces canettes de bière ! Le week-end dernier, des jeunes ont fait la fête autour de deux feux. Quelle inconscience ! Tout le bois pourrait s'embraser », se désolait Jean-François Hérouard, maire adjoint à l'aménagement durable. La

mairie avait alors porté plainte et la police promettait d'ouvrir l'œil. Depuis, par chance, aucun incendie n'a été constaté. En revanche, un fait nouveau désole M. Hérouard : « Presque tous les jours, un fou défectueux au beau milieu de l'observatoire dominant la Charente dans le parc François-1^{er} ! C'est désolant. Cet individu aux mœurs bien curieuses sait ce qu'il fait : il s'amuse à déjouer la surveillance de Francis Bardaux, le gardien du parc. Attention, désormais, la police municipale effectue des rondes ! »

CHATEAUBERNARD



La zone naturelle qui borde le cimetière du Breuil va être rétrécie pour étendre le lotissement « Résidence les Chênes ». PHOTO S.B.

Lotissement des Chênes : ils ont gagné plus de place

Le lotissement « Résidence les Chênes », situé derrière le cimetière du Breuil, était au cœur des débats mardi au Conseil municipal. Dans le cadre d'un Plan local d'urbanisme allégé, la zone naturelle qui longe le cimetière va être réduite pour permettre aux maisons implantées tout le long de disposer d'un peu plus de terrain pour leur jardin et dépendance. Une modification qui engendrera en outre la constructibilité de trois terrains supplémentaires.

En contrepartie, la municipalité a négocié avec le lotisseur un éclairage public LED (plus écologique et moins cher) et une bonne qualité des trottoirs.

« Un lotissement remarquablement raté où l'on empile des maisons sans espaces verts, et où seul compte le profit du promoteur », déplore l'opposition qui a voté contre.

Il faut arriver à l'heure !

Les élus ont également entériné à l'unanimité les règles générales de fonctionnement de la salle du Castel et de sa billetterie. La municipalité ne fera pas de cadeaux aux retardataires. « Par respect pour l'artiste, on peut essayer d'arriver à l'heure », estime la première adjointe Dominique Petit, qui a encore à l'esprit l'humoriste Michel Boujenah ainsi déstabilisé. Le public arrivé tardivement aura accès à la salle uniquement « si le spectacle le permet », et perdra le bénéfice de ses places numérotées pour être « dirigé vers les places les plus accessibles ».

Gens du voyage

■ L'opposition est revenue sur le sujet sensible du stationnement illicite des gens du voyage dans la commune. Le maire Pierre-Yves Briand, malgré une présence policière quotidienne, se prépare à « un été chaud ». En liaison avec la préfecture, la mairie fait procéder à chaque infraction au constat d'hulssier, un préalable nécessaire au dépôt de plainte.

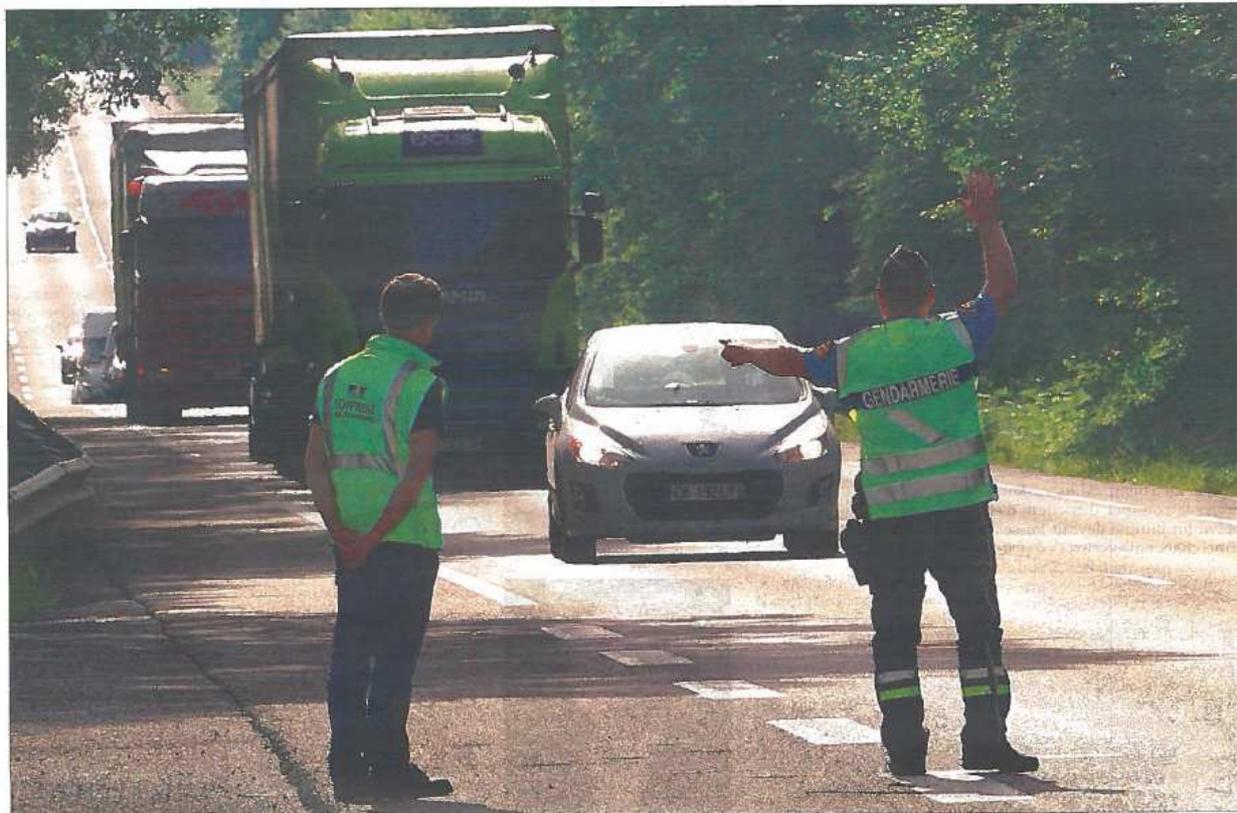
Une disposition concerne le jeune public et avertit les parents que les enfants de moins de 14 ans seront autorisés à assister au spectacle uniquement munis d'un billet et accompagnés d'un adulte. Quant à la billetterie en ligne, elle sera opérationnelle en septembre. Le paiement physique en chèque et espèces et bientôt par carte est déjà effectif tous les lundis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 17 heures au Castel.

Rue de la Trache

La Ville travaille à la mise en sécurité de la rue de la Trache avec le Département. Des chicanes à valeur test ont été placées avec un contrôle de vitesse effectué sur la tranche horaire 7 h 30-8 h 30. Les riverains semblent satisfaits, les véhicules ralentissent. La commune se donne encore un mois de réflexion et prévoit de protéger le tronçon piéton jugé dangereux.

Sandra Ballan

■ Énorme opération de contrôle sur les routes de Charente hier ■ Policiers, gendarmes, douaniers et fonctionnaires de plusieurs administrations: 160 personnes sur le pont ■ Dans le viseur, les poids lourds.



1 100 véhicules ont été inspectés au fil de la journée sur les 54 points de contrôle répartis sur tout le département.

Photos Phil Messelet

Les camions dans le gros filet des forces de l'ordre

Julien PRIGENT
j.prigent@charentelibre.fr

C'était l'opération de l'année. Hier, les services de l'État ont mené une gigantesque action de contrôle sur les routes de Charente. Dans leur viseur, la cohorte de poids lourds qui traversent le département: ils sont plus de 15 000 quotidiennement à emprunter les RN 10 et 141. Au total, ils étaient 160 mobilisés pour ces contrôles. Des policiers et gendarmes qui débusquent les excès de vitesse. Des douaniers à la recherche de drogue ou de produits contrefaits. Mais aussi des fonctionnaires de la Direction régio-

nale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) chargés de peser et débusquer poids lourds ou camionnettes en infraction. Des contrôleurs des services vétérinaires attentifs aux marchandises transportées. Des inspecteurs du travail qui se penchent sur le respect des temps de conduite des chauffeurs de camion. Le matin comme l'après-midi, ils étaient présents sur 54 points de contrôle, fixes ou mobiles. Sur les routes départementales comme nationales. Avec de gros dispositifs sur les bords de la RN 141 à Hiersac ou l'aire de Trotte-Chien à Ruelle. Sur la RN 10 à Roulet et Maine-de-Boixe. Et une multitude de petits contrôles dans tous

les secteurs du département. Une opération hors norme mise sur pied par Salvador Pérez, le préfet, présent toute la journée au soutien des agents, qui a même paraphé «en live» une dizaine de rétentions administratives de permis de conduire, sous le regard de Jean-David Cavallé, le procureur de la République.

15 000 poids lourds, les trois quarts en transit

«L'objectif est, en cette veille de départs en week-end prolongé, de montrer que les forces de l'ordre sont là pour la sécurité routière. Que les services de l'État travaillent main dans la main pour que nos routes, si empruntées, soient plus sûres», assène le préfet. Les poids lourds? «On sait que les Nationales 10 et 141 sont des axes privilégiés pour les camions dont on mesure le flux croissant.»

L'hélicoptère des gendarmes de Limoges a été appelé en renfort. Depuis le ciel, il chasse les distances de sécurité non respectées, les dépassements interdits. Les trois quarts de 15 000 camions quotidiens sont en simple transit et 60% sont étrangers, selon les chiffres de la Dreal. Alors, question surveillance, ce n'est rien de dire qu'il y a du boulot. Au total, 1 100 véhicules ont été contrôlés et 228 dépassements de vitesse relevés, sans que le détail entre

poids lourds, motos ou voitures ne soit précisé.

Des infractions spécifiques ont cela dit été relevées sur les camions (lire ci-contre). Comme ce transporteur du Maine-et-Loire qui affiche 400 kilos de trop sur la balance de la Dreal à Hiersac. Une partie de sa cargaison, des fleurs, est condamnée à rester sur le bord de la route: le client devra lui-même venir les chercher. «Un camion trop lourd, c'est un temps de freinage allongé, un risque de crevaison plus important», souligne Angelo Naudon, chargé de la pesée.

Un peu plus loin, les services vétérinaires inspectent avec circonspection un camion frigorifique. À l'intérieur, une carcasse de veau accrochée à un esse touche le sol. Remontrance. Peu après, c'est un transporteur dont les frigors ne sont pas aux normes qui est repéré. «Diminuer la température des frigors pour économiser quelques litres de gazole peut générer une intoxication alimentaire», souffle le préfet.

À quelques mètres de là, le colonel François Santarelli, patron des gendarmes charentais, observe la scène, satisfait. «Ce qui est important aujourd'hui, c'est la densité des contrôles. On croit que c'est fini et une deuxième lame attend les contrevenants quelques kilomètres plus loin. On montre qu'on est là.» Routiers et automobilistes n'auront pas manqué de le remarquer.

Chiffres

1 100 véhicules ont été contrôlés par 160 agents des services de l'État au fil de la journée d'hier.

262 infractions au code de la route ont été relevées. Parmi lesquelles 228 dépassements de la vitesse autorisée.

20 permis de conduire ont été suspendus.

77 camions ont été contrôlés par les services de la Dreal. Trois délits ont fait l'objet d'une saisie du parquet. Trois infractions pour surcharge ont été relevées. Ainsi que six manquements au respect des temps de repos hebdomadaires.

2 camions ont été immobilisés pour pneus en mauvais état.

31 poids lourds ont été contrôlés par les services vétérinaires dont huit camions frigorifiques. Une saisie de marchandise a été effectuée.

4 500 euros. C'est le montant de la consignation dont devra s'acquitter une société de transport polonaise, en infraction sur les temps de conduite. Le camion a été immobilisé. Le chauffeur est reparti en Pologne.



L'opération a été coordonnée par le préfet (à gauche).

Salaires des enseignants: un écart de un à quatre

Entre l'enseignant le moins payé, le professeur des écoles et celui qui est le mieux rémunéré, titulaire d'une chaire supérieure qui enseigne en classe prépa, l'échelle des salaires va de un à quatre. Les traitements de l'Education nationale recèlent donc d'importantes disparités qui se retrouvent également

dans les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes, celles-ci gagnant en moyenne 8% de moins. Quant à l'écart public/privé, il s'expliquerait par des cotisations retraites plus importantes dans la seconde catégorie.

Enseignants : salaire net moyen par mois (2013-2014)



Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

INFOGRAPHIE CL

Bussereau président de l'Assemblée des départements de France

Soixante-huit voix pour lui et trente bulletins blancs. C'est ce qui s'appelle être élu dans un fauteuil. Dominique Bussereau était le seul candidat à la présidence de l'Assemblée des départements de France (ADF) hier. L'ex-ministre UMP du gouvernement Sarkozy, président du conseil départemental de Charente-Maritime, succède au socialiste Claudy Lebreton après la victoire de la droite aux départementales fin mars. L'ancien député de Charente-Maritime, âgé de 64 ans, fait le plein des voix des présidents des conseils départementaux de la droite et du centre, plus une d'un élu «divers». La gauche n'ayant pas présenté de candidat, ses 30 élus ont voté blanc, a précisé André

Viola, président PS du conseil départemental de l'Aude. L'ADF continuera d'être dirigée par un bureau dans lequel chaque couleur politique est représentée selon un calcul proportionnel reflétant les résultats des départementales. L'UMP, l'UDI et les divers droite forment un même groupe, dénommé DCI (droite, centre et indépendants). Conseiller général depuis 1985, président du conseil départemental de Charente-Maritime depuis 2008, Dominique Bussereau est proche de Jean-Pierre Raffarin et fait partie, comme lui, de l'aile modérée de l'UMP. L'ADF a pour mission de défendre les intérêts des départements, notamment auprès du gouvernement.



Dominique Bussereau a recueilli toutes les voix de son camp dont il était le seul candidat. Photo archives Phil Messelet

■ La SA Le Foyer met en vente les 17 logements de la résidence Le Cottage à Puymoyen

■ Les autres bailleurs sociaux vendent aussi régulièrement

■ Des bonnes affaires pour les acquéreurs.

François GOUBAULT
f.goubault@charentelibre.fr

Dans le cas présent, nous mettons en vente l'ensemble du programme, soit 17 logements. Ce programme dont parle Dominique Farthouat-Bats, chargée de communication de la SA Le Foyer, c'est la résidence Le Cottage à Puymoyen, construite en 1991. Trois pavillons ont déjà trouvé preneur. Il faut dire qu'en général, les biens vendus par les bailleurs sociaux présents sur Angoulême et sa périphérie sont plutôt de bonnes affaires. « Ces ventes sont très réglementées. Nous nous appuyons notamment sur les estimations

des Domaines et proposons donc des prix en dessous du marché privé », explique Dominique Bats-Farthouat.

Sur les sites Internet des deux autres bailleurs, l'OPH de l'Angoumois sur le Grand Angoulême et Logélia au niveau départemental, on trouve également des annonces de ventes. Les prix sont en effet concurrentiels: un T3 aux alentours de 80.000 €, un T4 à 90.000 € et un T5 aux alentours de 100.000 €, voire un peu plus s'il est implanté sur un terrain de plusieurs centaines de mètres carrés autour. Des pavillons

On peut aussi acheter son logement HLM



Les dix-sept pavillons de la résidence du Cottage à Puymoyen sont mis en vente par la SA Le Foyer. Trois ont déjà trouvé acquéreur.

Photos Renaud Joubert

ou appartements - plus difficiles à vendre - qui ont entre 20 et 30 ans. Le bailleur a amorti son investissement.

« Nous réalisons une vingtaine de ventes par an », reprend la chargée de communication du Foyer. Les recettes dégagées de ces ventes servent à financer de nouveaux projets.

Le Foyer accompagne les acquéreurs

« À Logélia, ce sera dix ventes en 2015 et sans doute un peu moins dans les années à venir car nous tenons à préserver notre patri-

moine. Parce que les loyers de nos 7.200 logements constituent nos uniques recettes », indique Olivier Pucek, le directeur de l'office départemental.

Avec des finances aujourd'hui remises à flot, Logélia diminue ses objectifs de ventes. En 2013 par exemple, l'office s'était séparé de onze logements sur le marché.

« Nous mettons une trentaine de logements sur le marché par an mais nous ne réalisons que trois ou quatre ventes », témoigne Dominique Charmensat, chargé des ventes à l'OPH de l'Angoumois. Celui-ci vend actuellement trois

« Nous nous appuyons sur les estimations des Domaines et proposons des prix en dessous du marché privé. »

pavillons de 1988, rue des Meules à grain à Ma Campagne. Le plus souvent, la vente se conclut avec des résidents-locataires

déjà dans les murs. Soit à leur demande, soit sur offre du bailleur. « En tant que collecteur du 1% logement patronal, nous pouvons les aider dans leur montage financier avec nos banques partenaires. Nous leur proposons également un 'Pack tranquillité' qui offre une garantie de rachat en cas de décès, de mutation ou de perte d'emploi ainsi qu'un engagement à les reloger en cas de défaillance », détaille Dominique Bats-Farthouat. Logélia et l'OPH de l'Angoumois ne proposent pas ce service sécurisé à ses accédants propriétaires.



Rue Gaston-Mercier à Saint-Cybard, l'OPH de l'Angoumois a vendu il y a trois ans ces pavillons agrémentés d'un jardin de quelques centaines de mètres carrés.

Antonio Pereira Capelas

« C'est très bien tombé »



Je cherchais à acheter, c'est donc très bien tombé. D'autant que je suis à la résidence du Cottage de Puymoyen depuis huit mois et je me plais bien dans ce pavillon. Auparavant, j'habitais en habitat collectif à

Soyaux mais au bout d'un an, j'ai souhaité changer. J'ai donc emménagé dans ce T3 de 74 m² et 350 m² de jardin il y a 8 mois. En plus, le prix de 81.000 € est intéressant et dans mon budget. D'ailleurs tous les papiers sont prêts à la banque, il n'y a plus qu'à signer. Cela devrait être fait au mois de juillet, m'a dit Le Foyer. On achète en l'état. La seule petite crainte est de savoir qui habitera à côté car les pavillons sont mitoyens...

Norbert Deliat

« L'occasion a fait le larron »

J'étais locataire d'un appartement de l'OPH de l'Angoumois sur le Plateau quand j'ai reçu une annonce de vente avec mon loyer. Mon voisin de palier était allé visiter la maison qui était mise en vente. Il m'en a parlé et je suis allé voir à mon tour. D'autant qu'elle était située dans la rue Gaston-Mercier à Saint-Cybard, un quartier que je connaissais et qui me plaisait bien. La maison m'a convenu et je l'ai finalement achetée en avril 2012. À l'époque, je ne pensais pas forcément devenir propriétaire: l'occasion a fait le larron. D'autant que le prix, 112.000 €, à l'époque, était intéressant. Depuis l'achat, j'ai réalisé quelques travaux d'aménagement intérieur pour mettre la maison et ses trois chambres à mon goût, même si elle était évidemment tout à fait habitable en l'état dans lequel je l'ai achetée.

■ GrandCognac hurle contre les vandales qui dégradent les barrières d'interdiction de rouler sur la voie verte ■ Des détériorations méthodiques le week-end dernier.

Voie verte: bras de fer avec les vandales

Stéphane URBAJTEL
s.urbaitel@charentelibre.fr

Ce ne sont plus des dégradations pour embêter le monde. C'est du vandalisme. Le week-end dernier, toutes les barrières plantées le long de la nouvelle voie verte, entre la base de plein air de Cognac et le château de Gademoulin à Gensac-La-Pallue, obstacles en bois installés pour signifier l'interdiction de circuler en véhicule à moteur sur les bords de Charente, ont été retrouvées grandes ouvertes. Près de 30 cadenas, petits et gros, arrachés, balancés dans la Charente, et les axes en inox incrustés dans les barrières cisailés net.

Un automobiliste s'est énervé, m'a dit qu'il se moquait de mes remarques. Et a menacé de balancer mon vélo dans la Charente.

Un «travail» méthodique, avec des outils de professionnels, selon les constatations. Les six points d'accès aux berges touchés en même temps, sur le parcours d'environ 5 kilomètres. «Une détérioration organisée de la sorte, c'est une première même si très régulièrement nous sommes confrontés à ces phénomènes», s'inquiète Pascale Belle, vice-présidente de GrandCognac, en charge de la commission environnement et cadre de vie, par ailleurs maire de Javrezac. «Pour l'une des barrières, au niveau du château de Gademoulin, ça fait déjà cinq ou six fois que ça arrive. Dès que l'accès est réparé, il est cassé», constaté avec dépit Mathieu Erard, chargé de mission à la CDC.



Les panneaux sont clairs, comme ici près de la maison de l'octroi à Cognac: interdit de circuler avec un véhicule à moteur sur la voie verte. Pascale Belle et Mathieu Erard préviennent ceux qui s'en moquent: GrandCognac ne lâchera pas. Photo R. Joubert

Au total, le préjudice se chiffre à quelques milliers d'euros pour racheter matériel détruit, les actes de vandalisme nécessitant aussi à chaque fois «deux jours de soudure». «De l'argent public dépensé alors qu'il pourrait être utilisé à autre chose», déplore Pascale Belle.

Des dégradations immédiatement réparées

L'élue ne veut pas céder aux vandales de la coulée verte. «Ça ne sert strictement à rien de casser: dès que nous sommes informés

des dégradations, nous réparons. Et nous continuerons de le faire», insiste-t-elle, pugnace. GrandCognac a par ailleurs porté plainte, saisi les policiers municipaux, nationaux et les gendarmes (la voie ouverte aux promeneurs et cyclistes depuis un an couvre un secteur large qui va du centre de Cognac à Gensac-La-Pallue et Saint-Brice via Châteaubernard). «Nous avons demandé des rondes régulières. C'est interdit de circuler. Et ça ne changera pas.» Du vandalisme en forme de «message»: c'est que pendant des lustres, des automobilistes

adeptes des pique-niques au bord de l'eau ou pêcheurs ont pris l'habitude de longer la Charente en voiture pour dénicher le coin idéal. Qui sont les vandales? Pascale Belle ne se risquera à accuser personne. Mais pour Bernard Chambaudry, ancien élu municipal à Cognac, utilisateur régulier de la voie verte à vélo, «c'est signé». «Il suffit de regarder quelques tags réalisés à côté des barrières détériorées: "Pêcheurs en colère, non à la voie verte"» (lire encadré). Patrick Sedlacek, premier adjoint au maire de Cognac, adepte

«Arrêtez de tout mettre sur le dos des pêcheurs»

Jean-Pierre Gadras, le président de la Gaule cognacaise, ne veut pas que lui et ses 2 000 adhérents soient montrés du doigt sans preuve: «Il faut arrêter de tout mettre sur le dos des pêcheurs», s'agace-t-il en découvrant les accusations des uns et les insinuations des autres. «Oui, ce sont peut-être des pêcheurs, énervés de ne plus pouvoir circuler sur la voie verte, qui ont pu faire ça, mais sûrement pas au nom de notre association. Mais ça peut tout aussi bien être des fumeurs de haschich, à la recherche d'un coin tranquille», suggère-t-il sans donner raison aux vandales. «Non je ne dis pas bravo à ceux qui ont fait ça. Parce que ce matériel dégradé est payé par de l'argent public.» Jean-Pierre Gadras veut être clair: «Je ne suis pas contre leur voie verte. Mais en créant ce chemin pour les promeneurs et les cyclistes, on a juste oublié les pêcheurs. Pour certaines catégories de pêche, on se déplace avec 25 à 30 kilos de matériel. Impossible donc sans voiture. On dit aux gens à mobilité réduite passionnés de pêche que les berges de la Charente, ce n'est plus pour eux.» Le président de la Gaule cognacaise l'assure: il aurait bien aimé trouver un terrain d'entente avec GrandCognac. La tâche de guerre semblait même enterrée selon ses déclarations dans CL en début d'année. Pourtant, on se rend compte que les pêcheurs et la collectivité ne sont toujours pas sur la même ligne. «Je n'ai pas changé d'avis et je ne suis pas prêt d'en changer: nous souhaitons que soit créée, en parallèle de la voie verte, une zone enherbée permettant aux pêcheurs de circuler en voiture. C'est que nous avons écrit dans l'enquête publique réalisée. Nos remarques ont été enregistrées. Mais de toute évidence, elles n'ont pas été prises en compte.»

de VTT et copain de balade de Bernard Chambaudry, a photographié plusieurs fois les barrières ouvertes et constaté souvent les dégradations. Au gré de ses balades sur les bords de Charente, il a même croisé des automobilistes. Et tenté d'user de son autorité d'élue pour les interpellier et les rappeler à l'ordre. «Ça ne s'est pas toujours bien passé, admet-il. Derrière son volant, l'un d'eux s'est énervé, m'a dit qu'il se moquait de mes remarques. Et a menacé de balancer mon vélo dans la Charente.»

La croissance sans l'emploi

La croissance de l'économie française a enregistré un rebond de 0,6% au premier trimestre, de bon augure pour le gouvernement qui table désormais sur plus de 1% en 2015.

En avril, l'Insee ne tablait encore que sur une croissance de 0,4% du produit intérieur brut (PIB) au premier trimestre.

«Pour la première fois sur ce premier trimestre, le résultat de la croissance française est supérieur clairement à la moyenne de la croissance de la zone euro», qui s'est établie à 0,4%, tandis que celle de l'Allemagne a déçu à 0,3% n'a pas manqué de souligner Stéphane Le Foll.

L'Insee a toutefois révisé à zéro, contre 0,1%, la croissance française au 4^e trimestre, et à 0,2%, au lieu de 0,4%, la croissance du PIB en 2014.

Le rebond de début d'année s'accompagne néanmoins d'un léger recul de l'emploi dans le secteur

■ Au premier trimestre, les ménages ont davantage consommé grâce à la baisse du prix du pétrole ■ Les entreprises ont plus produit ■ Mais leurs investissements sont restés timides

■ L'emploi devra encore attendre

ont été rayés de la carte, notamment dans la construction et l'industrie, estime l'Institut national de la statistique.

Le regain de croissance s'accompagne aussi d'une nouvelle baisse de l'investissement total, qui recule de 0,2% après une baisse de 0,4% au quatrième trimestre.

Moteur très attendu d'une croissance durable, l'investissement des entreprises «progresses à peine» (+0,2% après -0,1%), précise l'Insee.

L'investissement des ménages (achats de logements, travaux importants) continue de baisser (-1,4% après -1,1%) tandis que celui des administrations publiques augmente de 0,3% après avoir re-



Selon le ministre des Finances, Michel Sapin, la croissance française sera «à plus de 1% à la fin de l'année» 2015, supérieure à l'hypothèse sur laquelle le gouvernement avait travaillé pour élaborer le budget.

Photo AFP

culé du même taux au quatrième trimestre. La véritable impulsion est venue au premier trimestre de la consommation des ménages, qui a accéléré, enregistrant une hausse de 0,8% après une légère progression de 0,1% au quatrième trimestre.

Côté demande extérieure, on constate un ralentissement des exportations. La production to-

tales de biens et de services «progresses sensiblement» au premier trimestre (0,7%), après avoir stagné fin 2014, précise l'Insee. Par secteur, il note que la production manufacturière «accélère vivement» (+1,3% après +0,1%). «En revanche, l'activité dans la construction recule de nouveau nettement (-1,0% après -0,9%)», constate l'institut.

La demande au cœur du problème

«Comme on s'y attendait largement, la consommation privée a été le principal moteur de croissance, grâce à la baisse des prix du pétrole et la hausse de pouvoir d'achat qui en a découlé», a commenté dans une note Dominique Barbet, économiste chez BNP Paribas. «Cela montre que le problème de la France n'est pas un problème d'offre. Il y a un problème de demandes», a affirmé Eric Heyer de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), en soulignant que la production manufacturière avait nettement augmenté.

L'enjeu selon Hollande

«L'enjeu est le redressement économique de la France (...) mais l'objectif reste la baisse du nombre de chômeurs en France», a lancé le chef de l'Etat en Conseil des ministres.

Woerth: «Rattrapage»

Le député UMP Eric Woerth et ancien ministre du Budget a estimé hier que «la croissance du premier trimestre est une croissance de rattrapage fondée sur les retards accumulés et sur la faiblesse de l'investissement depuis de longs mois.»

»

L'investissement des entreprises progresse à peine

marchand au premier trimestre, où 13.500 postes ont été détruits (-0,1%), selon des chiffres provisoires publiés hier par l'Insee. Sur un an, ce sont 68.500 emplois qui

■ SÉNAT

L'absentéisme sera financièrement sanctionné

Le Sénat a donné hier son feu vert à la



Photo AFP

réforme de son règlement voulue par son président Gérard Larcher (UMP), qui comprend notamment des sanctions financières en cas d'absentéisme.

Le dispositif des sanctions, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2015, portera à la fois sur l'indemnité de fonctions et sur l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont bénéficient les sénateurs. L'absence au cours d'un même trimestre, soit à plus de la moitié des votes solennels, soit à plus de la moitié de l'ensemble des réunions de commissions du mercredi matin, soit à plus de la moitié des séances de questions au gouvernement entraînera la suppression de la moitié de l'indemnité de fonctions, soit 700 euros par mois.

Bientôt une billetterie en ligne pour Le Castel

C'est une séance légère à laquelle ont eu droit les conseillers municipaux de Châteaubernard, mardi soir. Seuls 12 points figuraient à l'ordre du jour. Outre l'adhésion de la Ville aux services communs de GrandCognac (recherche de financement, conseil juridique, instruction du droit des sols) et la signature de la motion des collectivités pour le respect des engagements de dessertes de la ligne à grande vitesse (LGV), les deux principaux dossiers traités et votés étaient les suivants:

■ **Création d'une billetterie internet pour Le Castel.** Dès septembre prochain, la Ville ouvrira la possibilité au public d'acheter en ligne les places d'une grande partie des spectacles proposés au Castel via son site internet. Une page dédiée sera consacrée à cette opération qui offrira aussi l'opportunité de procéder à des réservations n'excédant pas 48h. Le retrait des billets s'ef-

fectuera ensuite au guichet de la salle, 30 minutes au plus tard avant le début du spectacle.

■ **Révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU).** Elle avait pour objet la réduction de la zone naturelle qui longe le cimetière du Breuil en vue de l'extension de la partie sur laquelle l'aménagement du lotissement des Chênes est en cours. En repoussant cette limite de zone, les propriétaires pourront disposer désormais comme bon leur semble de l'ensemble de leur terrain, dont une partie n'était pas constructible jusque-là, avec autorisation de procéder à des aménagements tels la construction de cabanon, de piscine... Cette extension ouvre par ailleurs la création de trois lots supplémentaires, ce qui va permettre à la Ville d'améliorer la qualité globale du lotissement dans le cadre de négociations avec le promoteur.